



## Ville de Chenebier

### Conseil Municipal : Procès-Verbal de la séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Chenebier dûment convoqué par voie dématérialisée le 26 mars, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis ABRY, Maire. Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Christiane FRANCOIS est désignée secrétaire de séance. Il fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

**Membres présents (12) : Francis ABRY – Pierre-Marie BELOT – Nathalie JUGE – Christiane FRANCOIS – Antoine LLOPIS– Claude CLAUDEL – Florence MORIS – Mickaël REBERT – Marie-Laure FLORIN — Jean ABRY - David MERGER – Thierry DELAVACQUERY**

**Membres absents représentés (2) : Valentin PETIT représenté par Christiane FRANCOIS - Marc MENESTRET représenté par Pierre-Marie BELOT**

**Membre Absent (1) : Matthieu MONNERET**

**Présents (2) : M. ASTIER (Trésorier) et Julie MAGNY (Secrétaire)**

**1. Demande d'ajout de 2 points au conseil municipal : Motions concernant le Lycée ARAGON et aménagement de la RN 19 en 2 voies. (14 pour)**

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2024**

*Pas de question, le compte rendu est approuvé (14 pour)*

**3. Délibération N°2024-04/01 : Budget Primitif communal de l'exercice 2024**

M. le Maire présente le budget communal de l'exercice 2024.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	367 790,26	294 067
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 360,00	0
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 77 083
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		371 150,26	371 150
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	435 178,25	421 172
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 005
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		435 178,25	435 178
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		806 328,51	806 328

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus.

#### 4. Délibération N°2024-04/02 : Budget Primitif du budget assainissement de l'exercice 2024

M. le Maire présente le budget assainissement de l'exercice 2024

		<b>EXPLOITATION</b>	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	110 814,74	103 248,25
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 566,49
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		110 814,74	110 814,74
		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	55 315,09	76 130,94
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 20 815,86	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		76 130,94	76 130,94
		<b>TOTAL</b>	
TOTAL DU BUDGET (3)		186 945,68	186 945,68

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif d'assainissement 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus.

#### 5. Délibération N°2024-04/03 : Vote des taux fonciers 2024

Le maire expose à l'assemblée qu'il faut se prononcer sur les taux des 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les tarifs tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Pour la taxe FB (foncier bâti) :

- pas d'augmentation            2 pour
- augmentation de 1%            2 pour
- augmentation de 0.5%        10 pour

Les taxes du foncier non-bâti et taxe d'habitation restent inchangés 14 pour

Les nouveaux taux votés pour 2024 sont les suivants :

- FB (Foncier bâti) 34.66%
- FNB (Foncier Non-bâti) 31.57%
- TH (Taxe d'habitation) 5.13%

**6. Délibération N°2024-04/04 : Vote des tarifs assainissement**

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir les tarifs assainissement afin de permettre au budget assainissement de s'autofinancer et pour pouvoir financer la partie communale du schéma directeur mise en place par le SIACEFC.

Les tarifs votés après délibération sont :

Prix au M3 : 1.25 €

Abonnement annuel : 80.00 € (sans changement)

**7. Délibération N°2024-04/05 : Modification du RIFSEEP (régime indemnitaire)**

M. Le Maire informe qu'il est nécessaire de revoir la délibération concernant l'attribution du RIFSEEP suite au changement de secrétaire, le grade de Rédacteur n'étant pas sur la dernière délibération.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal** à l'unanimité modifie l'attribution du RIFSEEP en ajoutant le grade de rédacteur et en supprimant celui de secrétaire de mairie.

**8. Délibération N°2024-04/06 : Motion pour le Lycée Louis ARAGON d'Héricourt**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'ils peuvent prendre une motion pour soutenir le lycée ARAGON d'Héricourt.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la motion de soutien au lycée ARAGON.

**9. Délibération N°2024-04/07 : Motion pour L'aménagement de la RN 19 en 2x2 voies.**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'ils peuvent prendre une motion pour l'aménagement de la RN19 entre Vesoul et Lure.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la motion pour l'aménagement de la RN 19 entre Vesoul et Lure.

**10. Points divers**

- Travaux de voirie
- Bornage du terrain du bâtiment communal
- La bibliothèque

**Le Maire  
Francis ABRY**



